

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 18 août 2022

ÉQUIPEMENTS

La gratuité des piscines gérées par la Métropole prolongée jusqu'au 31 août !

Face à la persistance des grandes chaleurs et à l'engouement suscité par la gratuité des piscines métropolitaines depuis le 22 juillet dernier, la Métropole a décidé de prolonger cette initiative jusqu'au 31 août 2022. En trois semaines, plus de 125 000 personnes ont en effet profité gratuitement des équipements dont la Métropole a la responsabilité !

Les piscines de Gardanne (21 174 entrées), Venelles (19 923), Aix-en-Provence (13 761) et Fuveau (11 858), qui disposent des équipements les plus importants, ont connu une fréquentation record depuis le premier jour de la mise en place de la gratuité. Pour continuer de faire efficacement face aux fortes chaleurs envisagées, la Métropole a décidé d'étendre le dispositif de gratuité.

Jusqu'au 31 août 2022, l'accès aux piscines suivantes sera toujours gratuit :

- **Lambesc** : piscine Tournesol
- **Le Puy Sainte Réparate** : piscine Jean-Pierre Moré
- **Pertuis** : piscine Durance Lubéron
- **Venelles** : piscine Sainte-Victoire
- **Aix-en-Provence** : piscine Yves Blanc
- **Les Milles** : piscine Claude Bollet
- **Bouc-Bel-Air** : piscine Guy Drut
- **Gardanne**
- **Trets**
- **Les Pennes Mirabeau** : piscine Jas de Rhode
- **Vitrolles** : piscine Alex Jany
- **Cassis**
- **Berre l'Etang**
- **Fuveau** : piscine Virginie Dedieu

Parallèlement, le Département des Bouches-du-Rhône poursuit plusieurs dispositifs pour accompagner les plus fragiles. Les personnes âgées sont invitées à se rafraîchir dans l'ensemble des 42 maisons du Bel Âge climatisées, et des brumisateurs peuvent être mis à leur disposition. En parallèle, le personnel de ces structures prend des nouvelles de plus de 15 000 adhérents, qui ont accepté de donner leurs coordonnées. Par ailleurs, les travailleurs sociaux repèrent les personnes ou les familles connues des Maisons départementales de la solidarité (MDS) susceptibles d'être en situation particulièrement préoccupante du fait de températures excessives (personnes isolées, personnes vulnérables, familles avec enfants en bas âge, conditions de logement insalubre).